

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 30 mars 2010

Le long séjour de l'Hôpital Garonne Une table ronde pédagogique et constructive

La dernière séance du Conseil d'Administration n'avait pas permis de clarifier le futur fonctionnement de l'Hôpital Garonne ; dans ces conditions et dans l'intérêt des résidents et de leurs familles, le Directeur Général avait décidé de suspendre l'emménagement du long séjour.

Une table ronde tripartite CHU-Etat-Conseil Général s'est tenue le 29 mars 2010 en présence des représentants des usagers et des partenaires sociaux afin de trouver une solution.

Des efforts très importants du CHU : une augmentation justifiée et raisonnée...

A la proposition des tutelles d'augmenter le tarif de 22 % et qui avait été refusée en CA, le CHU a fait une nouvelle proposition de + 9,47 % pour 2010. Cette augmentation correspond aux frais d'investissement et d'amortissement, et à la qualité de ce bâtiment, dont la construction avait été aidée à hauteur de 50 % par l'Etat.

Cette augmentation, contenue pour 2010, sera beaucoup moins importante dès 2011 et fortement dégressive jusqu'en 2014, année de l'équilibre de l'Hôpital Garonne.

Elle a été rendue possible grâce à :

- l'utilisation complète de la provision réservée à cet effet par le CHU, lissée d'ici à 2014
- une facturation par le CHU des repas en baisse en raison des effets attendus de la restructuration de la fonction restauration.

... qui permet une prise en charge de qualité et une organisation des équipes satisfaisante

Ce nouveau tarif de 60,71 €/jour se situe dans la moyenne, comparé aux autres établissements de la région. Il permet en outre de confirmer l'attribution de 5 postes supplémentaires (1 infirmière et 4 aides-soignantes). Le nombre d'infirmières et d'aides-soignantes rapporté au nombre de patients, est l'un des meilleurs de France.

Ces 5 postes supplémentaires, conjugués à une révision des plannings, ont permis d'aboutir à une ventilation équilibrée pour les 4 unités de l'Hôpital Garonne. Il a également été admis que les évaluations de la dépendance (Pathos et Gir) seraient effectuées dans des délais proches.

D'autres mesures de valorisation professionnelle ont également été présentées aux partenaires sociaux lors de cette réunion ; elles seront détaillées lors des instances CHSCT et CTE courant avril.

La phase de négociation et de pédagogie qui s'avérait nécessaire, ayant été menée à bien, le Directeur Général a annoncé que le déménagement du long séjour vers l'Hôpital Garonne pourrait avoir lieu courant mai.

Vous trouverez en pièces jointes les documents distribués lors de la table ronde.

Le transfert du long séjour de La Grave à l'Hôpital Garonne : quelles incidences sur les tarifs ? ¹

Rappel : les recettes permettant le fonctionnement du long séjour proviennent de 3 sources principales :

- **le forfait soins :** financé par l'Etat

- **le forfait dépendance :** financé par le Conseil Général selon le niveau de dépendance des résidents (défini selon la grille GIR)
 - o **GIR 1, 2, 3 et 4 :** niveaux de dépendance lourds, financés par le C Général

 - o Un forfait journalier d'un montant compris autour de 6 à 7 € qui correspond à la prise en charge de la partie la plus légère de la dépendance et **qui est payée par tous les résidents du long séjour**, quel que soit leur niveau de dépendance

- **le forfait hébergement :** à la charge des résidents ou de leur famille ou pris en charge par l'aide sociale, complété des précisions suivantes :
 - o le long séjour étant considéré comme lieu de vie des résidents, ces derniers bénéficient de l'APL, calculée en fonction des revenus (montant moyen de 120 € par mois). Cette allocation versée directement aux résidents diminue donc d'autant la charge de la part hébergement.

 - o 46 % des résidents du long séjour sont bénéficiaires de l'aide sociale qui prend en charge totalement la part hébergement.

¹ Cette fiche concerne les personnes de plus de 60 ans, pris en charge dans une chambre à un lit, ce qui est le cas de 128 résidents du long séjour, soit une très grande majorité.

Evolution des tarifs :

Rappel : Tarif hébergement actuel : 49,42 € + 6,04€ (cf dépendance) soit 55,46 € / jour

	Tarif hébergement	Part dépendance payée par tous les résidents	Total à la charge des résidents, des familles ou de l'aide sociale	Pourcentage d'augmentation par rapport au tarif actuel
1/ Tarif proposé au Conseil d'administration en octobre 2009	53,90	6,87	60,77 € / jour soit 1823 € / mois	+ 9,57 %
2/ Tarif demandé par les tutelles	61,29	6,41	67,70 € / jour soit 2031 € / mois	+ 22 %
3/ Nouveau tarif proposé par le CHU mars 2010 (cf infra : déclinaison de ce tarif sur les années suivantes d'ici à 2014)	54,30	6,41	60,71 € / jour soit 1821 € / mois	+ 9,47 %

1/ Tarif proposé au CA d'octobre 2009 : augmentation limitée à 9 % pour 2010 grâce à la provision réservée par le CHU à cet effet en perspective du transfert à Garonne

2/ Tarif demandé par les tutelles : tarif actuel augmenté de 22 % ; l'affectation de la provision à l'allègement de l'augmentation liée au bâtiment neuf est refusée

3/ Nouveau tarif proposé par le CHU en mars 2010

Projection du tarif et du montant à la charge pour le résident sur les prochaines années d'ici à 2014,

Nouveau tarif proposé par le CHU mars 2010	2010	2011	2012	2013	2014
Tarif hébergement	54,30	56,31	57,55	58,58	59,51
Part dépendance *	6,41	6,65	6,79	6,92	7,02
Total par jour	60,71 €	62,96 €	64,34 €	65,50 €	66,53 €
Total par mois	1821 €	1889 €	1930 €	1965 €	1996 €
Pourcentage annuel d'augmentation (année n par rapport à n-1)	9,47 %	3,70 %	2,20 %	1,80 %	1,58 %

* Devant l'impossibilité de connaître le montant de la part dépendance, un pourcentage d'augmentation identique à la part hébergement lui a été appliqué.

Cette projection d'ici à 2014 correspond donc à une augmentation tarifaire qui comprend :

- le coût de 5 ETP supplémentaires
- l'affectation totale de la provision réservée par le CHU, lissée d'ici à 2014, année de l'équilibre de l'Hôpital Garonne. Les projections ont été faites de façon à ce que l'augmentation des tarifs soit moins importante dès 2011 et régulièrement dégressive d'ici à 2014.
- une facturation des repas par le budget du CHU en forte réduction pour tenir compte de la restructuration de la restauration et pour se rapprocher des prix pratiqués dans les établissements de petite taille (remboursement du budget USLD au budget Hôpital en réduction de 200 000 € soit un prix de repas qui passe de 7,69 à 5,69 €

Tarifs des USLD et EHPAD de la région Midi Pyrénées

ETABLISSEMENTS USLD - EHPAD TARIFS - 1 LIT	LIT	PATHOS	GMP	TARIF JOUR HEBERGEMENT	TARIF DEPENDANCE			TARIF 2010 à la charge du résident *	TARIF 2009 à la charge du résident	ETP IDE	ETP AS	ETP ASH & nettoyage	RATIO IDE/AS au lit du patient
					GIR 1/ 2	GIR 3/4	GIR 5/ 6 (payé par tous)						
CHU de TOULOUSE LA GRAVE - USLD	140	435	867	54,30	24,91	15,32	6,41	60,71	55,46	32	75	19 **	0,764

* Tarif à la charge du résident : tarif jour hébergement + tarif dépendance GIR 5 /6

** Les ASH se répartissent ainsi :

- 7,5 ETP au chevet du patient
- 8 ETP affectés au bionettoyage
- 3,5 ETP pour le nettoyage de la zone tertiaire (société privée)

ETABLISSEMENTS USLD - EHPAD TARIFS - 1 LIT	LIT	PATHOS	GMP	TARIF JOUR HEBERGEMENT	TARIF DEPENDANCE			TARIF 2010 à la charge du résident	TARIF 2009 à la charge du résident	ETP IDE	ETP AS	ETP ASH	RATIO IDE/AS au lit du patient
					GIR 1/ 2	GIR 3/4	GIR 5/ 6 (payé par tous)						
LAVAUUR - USLD (tarifs 2010)	60	452	900	48,52	26,50	16,96	7,10	55,66	52,68	10,5	26	11,5	0,608
CH VILLEFRANCHE De ROUERGUE	100	645	902	50,20	23,97	14,75	6,43	56,45	56,45**	29	39	20	0,68

ETABLISSEMENTS USLD - EHPAD TARIFS - 1 LIT	LIT	PATHOS	GMP	TARIF JOUR HEBERGEMENT	TARIF DEPENDANCE			TARIF 2010 à la charge du résident	TARIF 2009 à la charge du résident	ETP IDE	ETP AS	ETP ASH	RATIO IDE/AS au lit du patient
					GIR 1/ 2	GIR 3/4	GIR 5/ 6 (payé par tous)						
CH - SAINT GAUDENS - USLD (tarif 2009)	60	466	944	47,19	27,63	18,75	7,47	-	54,66	9,5	30	15,15	0,658
LA CADENE- Rangueil USLD - Toulouse (tarif 2009)	63	429	818	56,65	23,39	15,60	6,00	-	62,65	11,34	26,64	6,44	0,603
MARCHANT - USLD (tarif 2009)	47	439	900	49,31	27,22	16,87	7,32	-	56,63	9,50	19,60	9,50	0,619
BAGNERES DE LUCHON - USLD (année de transition car reclassée EHPAD avec public USLD) - (tarif 2010)	11	522	935	49,40	25,83	16,39	6,95	56,35	-	-	-	-	-
REVEL - USLD (pathos depuis 2006) (tarifs 2010)	61	428	917	54,68	28,01	17,80	7,49	62,17	61,23	NC	NC	NC	
MURET - USLD dont 1 lit d'hébergement temporaire (tarif 2009)	61	340	938,95	55,93	22,49	14,56	6,02	-	61,95	7,65	20	14	0,453
CH PAU - USLD (tarif 2010)	80	353	870	41,96	22,01	13,97	5,95	47,92		17,5	32,75	6	0,628
ORELIA - SAINT GAUDENS - EHPAD (tarifs 2009)	140	113	728	43,89	19,45	12,16	4,81	-	48,70	6,00	26,00	32,90	0,229
LE BOIS VERT - EHPAD (tarif 2010)	80	146	716	67,00	19,63	12,40	5,30	72,30	-	2,5	8 AS- AMP	3	0,131

ETABLISSEMENTS USLD - EHPAD TARIFS - 1 LIT	LIT	PATHOS	GMP	TARIF JOUR HEBERGEMENT	TARIF DEPENDANCE			TARIF 2010 à la charge du résident	TARIF 2009 à la charge du résident	ETP IDE	ETP AS	ETP ASH	RATIO IDE/AS au lit du patient
					GIR 1/ 2	GIR 3/4	GIR 5/ 6 (payé par tous)						
LE CASTELET - Muret - EHPAD (tarif 2010)	80	en attente	en attente	54,00	19,13	12,17	4,94	58,94	-				
Grenade (+ Cadours) - EHPAD (tarif 2010)	225	180	740	55,06	21,02	13,08	5,66	60,72	-	14	55 + 3 AMP	40	0,320
Elvire GAY - BOULOGNE/GESSE - EHPAD - (tarifs 2010)	146	213	780	44,45	20,32	12,74	4,88	49,33	47,17	6	29	10	0,240
Jeanne PENENT - CAZERES - EHPAD (tarifs 2010)	102	201	801	49,95	19,25	12,21	4,86	54,81	54,29	5,5	24	21,5	0,289